

Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Février 2022

Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2020

Véronique LAIROT

Un effritement des effectifs dans un contexte économique contraint

nviron 435 800 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont affiliés au régime agricole en 2020 ; un effectif en baisse de 1,3 % par rapport à 2019. La stabilisation de l'âge moyen des chefs, de la superficie moyenne par exploitant ainsi qu'une progression modérée des formes sociétaires et des apporteurs de capitaux et une progression plus franche de la pluriactivité sont les faits saillants de l'année 2020.

Le recul démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole parmi les plus forts de la décennie

Au 1^{er} janvier 2020, la MSA dénombre 435 790 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole¹ en France métropolitaine; un effectif en baisse de 1,3 % en un an. Cette baisse, dont l'ampleur figure parmi les plus importantes de la décennie, découle exclusivement d'une diminution de l'effectif des chefs d'exploitation agricole (- 1,6 %); l'effectif des chefs d'entreprise agricole progressant modérément (+ 1,0 %).

Autres composantes du régime des non-salariés agricoles, les collaborateurs d'exploitation, avec 22 806 personnes, sont en baisse de 6,2 %. Quant aux aides familiaux, leur effectif atteint 2 712 personnes, en diminution de 2,5 %.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds 19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

https://statistiques.msa.fr/

- Directrice de la publication : Nadia Joubert, joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en chef : David Foucaud, foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Cotisations, tarification et fonds : Marc Parmentier, parmentier.marc@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Véronique Lairot, lairot.veronique@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

¹ - Se reporter page 4 pour une définition de l'exploitation ou de l'entreprise agricole.



Au 1^{er} janvier 2020, 345 735 exploitations ou entreprises agricoles relèvent du régime de protection sociale agricole, un effectif en recul de 1,3 % en un an.

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole stable depuis 2017

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 49,3 ans en 2020. Il est stable depuis 2017 pour les hommes (48,5 ans) comme pour les femmes (51,7 ans).

Le transfert entre époux, *i.e.* la possibilité pour les conjoints de prendre la direction de l'exploitation lorsque le chef part à la retraite, affecte l'âge d'entrée dans la profession agricole des hommes comme des femmes. En 2020, l'âge moyen des hommes s'établit à 48,4 ans (comme en 2019) en l'absence de transfert entre époux et à 62,8 ans dans le cas contraire (soit 5 mois de plus qu'en 2019). Chez les cheffes, l'âge moyen est de 50,5 ans (comme en 2019) quand il n'y a pas de transfert entre époux et de 62,8 ans (62,4 ans en 2019) dans le cas contraire.

Quant à la structure de la pyramide des âges des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, elle n'est plus aussi stable que par le passé : en 2010, la classe la plus représentée était celle des moins de 40 ans chez les hommes et celle des 55-59 ans chez les femmes. Dix ans plus tard, les moins de 40 ans restent la classe la plus représentée chez les hommes ; en revanche, les 60 ans et plus sont les plus nombreuses parmi les femmes.

Une progression modérée du taux de remplacement des cotisants actifs

En 2020, 19 359 nouveaux cotisants ont fait leur entrée au régime des non-salariés agricoles en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, alors qu'ils sont 25 316 individus à le quitter. Le taux de remplacement des départs atteint 76,5 %, en hausse de deux points par rapport à l'année précédente mais il reste très éloigné des taux observés de 2012 à 2014 (90,0 % en 2014 par exemple).

Une baisse démographique plus marquée dans l'élevage laitier et les grandes cultures

Comme en 2019, les filières agricoles traditionnelles subissent une baisse de leurs effectifs de chefs d'exploitation, tandis que les effectifs des chefs d'entreprise de services et de la filière équine progressent. En 2020, dans l'élevage laitier, comme dans les grandes cultures, les effectifs de chefs diminuent significativement pour la quatrième année consécutive : - 3,2 % dans l'élevage laitier, - 2,0 % dans les grandes cultures. Ce repli est un peu moins marqué dans la viticulture (- 1,7 %), l'élevage à finalité viande (- 1,4 %) et la polyculture associée à l'élevage (- 1,1 %).

A contrario, dans la filière équine, les effectifs de chefs progressent de 0,9 %; la hausse est de même ampleur dans les entreprises de services (entreprises de travaux agricoles et paysagistes) et les exploitations en cultures spécialisées, respectivement + 1,0 % et + 0,9 %.

Indépendamment des entrées et sorties du régime agricole, des changements d'activité entre secteurs existent et sont moins nombreux en 2020 (environ 570 changements au cours de l'année) ; leur nombre ayant été divisé par 5 en un an. Ils affectent principalement la polyculture-élevage et les grandes cultures.

Une stabilisation de la superficie moyenne par exploitant

La superficie totale mise en valeur par l'ensemble des exploitants agricoles non-salariés est en repli de 2,1 % en 2020 avec 22,8 millions d'hectares. Depuis plus de dix ans, la superficie moyenne par chef d'exploitation agricole progresse de 0,3 hectare à 0,5 hectare par an. Cette croissance ralentit ; la superficie moyenne par exploitant atteignant 57,2 hectares en 2020 contre 57,1 hectares un an plus tôt.



Les superficies d'exploitation demeurent très inégalement réparties : elles n'excèdent pas 44,3 hectares pour la moitié des exploitants et parmi eux, un quart ne dépasse pas 16,9 hectares. En revanche, pour 25 % des exploitants, la superficie exploitée par individu est au moins égale à 79,8 hectares.

Un nouvel essor de la pluriactivité

Dès lors qu'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole exerce une autre activité professionnelle salariée ou non salariée en plus de son activité d'exploitant, il est considéré comme pluriactif. En 2020, 19,0 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont pluriactifs, soit 1,4 point de plus que l'année précédente.

La forme juridique en société : plébiscitée par les chefs, encore minoritaire pour les exploitations

En 2020, 59,3 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité dans une exploitation ou une entreprise agricole constituée en société ; cette proportion est en constante augmentation.

Près de la moitié des 345 735 exploitations et entreprises agricoles ont une forme juridique sociétaire et elles représentent environ 258 805 associés, un effectif en léger repli (- 0,5 % en un an); depuis plus de 15 ans, l'exploitation agricole est de moins en moins individuelle, davantage plurielle, entre plusieurs associés.

Les formes sociétaires progressent tant pour les chefs que pour les exploitations/entreprises car des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole modifient la forme juridique de leur exploitation en cours d'année. Ainsi, parmi les chefs déjà présents en 2019, 3 046 (0,7 % des chefs) ont transformé leur exploitation en nom personnel en une exploitation constituée en société ; 1 211 (0,3 % des chefs) ont fait la démarche inverse.

■ Un fort ralentissement des conversions en exploitation à responsabilité limitée (Earl) et en groupement en groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec)

Lorsque les agriculteurs s'associent pour l'ensemble de leur production, on parle alors de Gaec total. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 a institué l'application de la transparence aux Gaec. Ils bénéficient du principe de transparence et à ce titre, les aides – notamment les aides de la Politique agricole commune (PAC) – sont calculées individuellement et non sur l'ensemble du groupement.

Entre 2019 et 2020, près de 600 chefs en exploitation à responsabilité limitée (Earl) ont transformé la forme juridique de leur exploitation en Gaec. Ce processus de conversion démarré après la promulgation de la loi d'avenir, ralentit : la volumétrie est inférieure de près de 36 % à celle observée un an plus tôt.

Le recours à l'option annuelle de nouveau en repli

Pour déterminer l'assiette servant de base au calcul des cotisations sociales, deux situations sont possibles selon le choix de l'exploitant : la moyenne triennale des revenus (N-3, N-2, N-1) ou l'option pour une assiette annuelle (N-1).

En 2020, l'assiette triennale comprend les résultats d'exploitations agricoles de 2017, 2018 et 2019. En hausse modérée (+ 1,7 %), l'assiette triennale s'établit à 6 milliards d'euros. En 2020, 371 359 exploitants ou chefs d'entreprise agricole sont en assiette triennale et représentent 85,2 % des chefs.

L'option annuelle est retenue par 64 431 chefs en 2020 (14,8 % de l'ensemble des chefs), soit un recul de 4,1 %. L'assiette de ces exploitants diminue de 11 % et s'établit à 1,64 milliard d'euros en 2020.

Le dispositif d'option annuelle est fixé pour cinq ans ; au terme de ces cinq années, abandonner le dispositif pour une assiette triennale s'avère être un outil d'optimisation pour les agriculteurs. Cela leur permet



d'atténuer la hausse de leurs revenus professionnels en les lissant sur trois ans, et de facto de réduire le montant des cotisations qu'ils ont à acquitter.

En 2020, 3 857 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont repassés d'une assiette annuelle à une assiette triennale pour le paiement de leurs cotisations, soit un effectif en repli de 25 % en un an.

Un léger recul du poids de l'imposition au réel

En 2020, 78,4 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont imposés au réel, une proportion inférieure de 0,3 point à celle de 2019. Dans un contexte global de recul démographique, l'effectif de chefs d'exploitation relevant d'un régime réel d'imposition diminue de 1,7 % et représente 341 856 individus en 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le régime d'imposition au forfait est remplacé par le régime du Micro-Bénéfice Agricole (micro-BA). En 2020, il concerne 21,6 % de l'ensemble des chefs d'exploitation ; un pourcentage quasi identique à 2019 (21,3 %).



Quelques définitions

L'exploitation agricole

Une exploitation agricole est définie par la nature de son activité agricole et par sa superficie ; cette dernière doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement.

Les exploitations agricoles, comme le stipule l'article L722-1 du Code rural et de la Pêche Maritime, comprennent les exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, les exploitations de dressage, d'entraînement, haras ainsi que les établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ou les structures d'accueil touristique situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration.

L'entreprise agricole

Une entreprise agricole est définie par la nature de son activité agricole et par le temps de travail nécessaire à la conduite de l'exploitation ou entreprise agricole ; ce temps de travail doit être au minimum de 1 200 heures par an.

Selon le Code Rural et de la Pêche Maritime, les entreprises agricoles comprennent les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-2 c'est-à-dire les travaux qui entrent dans le cycle de la production animale ou végétale, les travaux d'amélioration foncière agricole ainsi que les travaux accessoires nécessaires à l'exécution des travaux précédents, les travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins comprenant les travaux de maçonnerie paysagère. Sont également considérées comme des entreprises agricoles, les travaux forestiers et les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-3 qui effectuent des travaux de récolte de bois, de façonnage, de conditionnement du bois, de sciage et de carbonisation, de production de bois et dérivés, des travaux de reboisement et de sylviculture, des travaux d'équipement forestier. Enfin, les entreprises agricoles comprennent les établissements de conchyliculture et de pisciculture, les établissements assimilés et les activités de pêche maritime à pied professionnelle telle que définie par décret.

Le chef d'exploitation agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou à plusieurs associés, une exploitation agricole.

Le chef d'entreprise agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou à plusieurs associés, une entreprise agricole.



Les différences de concepts avec la statistique publique

1 - Bilan annuel de l'emploi agricole

En association avec la MSA, le Service statistique et prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) publie chaque année son « Bilan annuel de l'emploi agricole » (BAEA). Les résultats 2019 et les estimations 2020, parus en mai 2021 puis actualisés en juin 2021, figurent dans la collection « Agreste Chiffres et Données », n°2021-6 et sont disponibles sur le site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

Le contenu du BAEA 2019

Le BAEA 2019 présente, sous forme de fiches (une nationale et treize régionales), les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du recensement agricole en 2000, 2010, 2019 et les premières estimations sur 2020.

Le principe de construction du BAEA

Le SSP applique les évolutions annuelles observées sur les données de la MSA sur certains indicateurs d'emploi issus du recensement de l'agriculture (e.g. la main d'œuvre familiale, la main d'œuvre permanente et non permanente). Lorsque les données de la MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs, les évolutions annuelles sont estimées à partir des évolutions annuelles moyennes de ces indicateurs observées entre les deux recensements 2000 et 2010.

Les écarts de résultats entre les statistiques d'emploi non salarié de la MSA et du SSP s'expliquent par des différences de conception des indicateurs d'emploi et de datation.

Les différences de champ de population

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes structure réalisés par le SSP :

- Il inclut la filière bois (sylviculture, exploitations de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et pêche en eau douce, aquaculture, marais salants), les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres).
- Il exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole qui ne satisfont pas une activité minimale d'assujettissement (AMA). Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture publiée le 13 octobre 2014, l'importance de l'activité agricole doit répondre à l'un des critères suivants : la superficie mise en valeur doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement du département, le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être au minimum de 1200 heures de travail par an et les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités doivent être supérieurs ou égaux à 800 SMIC. Les cotisants solidaires dont les revenus professionnels agricoles sont inférieurs à 800 SMIC font l'objet d'une publication à part.



La période annuelle analysée

Autre différence majeure par rapport aux dénombrements issus du Ministère de l'agriculture : les mesures statistiques de la MSA concernant les non-salariés agricoles sont réalisées au 1^{er} janvier de chaque année. Celles du SSP sont estimées en décembre de chaque année, pour respecter la période de recueil de la donnée d'origine du recensement de l'agriculture, qui est réalisé en fin d'année. Ces estimations revêtent un caractère limité dans la mesure où les clôtures comptables sont de plus en plus décalées dans le temps.

La prise en compte ou non des charges sociales

Les revenus professionnels de la MSA sont nets de cotisations sociales alors que les résultats courant avant impôt (RCAI) utilisés par le SSP sont, quant à eux, bruts. Il est à noter que la MSA pourrait communiquer sur un revenu brut (reconstituable à partir des données disponibles) et que le SSP communique les résultats nets dans certains de ces tableaux en annexe.

2 - Insee

Depuis 2019, en collaboration avec la MSA pour les données relevant du secteur agricole, l'Insee publie un document consacré aux « revenus d'activité des non-salariés» comportant un encadré sur les revenus d'activité des non-salariés agricoles. Le document le plus récent s'intitule « En 2019, le revenu d'activité moyen des non-salariés baisse après plusieurs années de hausse ».²

Les différences de champ de population

L'Insee, dans sa publication, intègre les activités de production agricole (culture et production animale), la sylviculture, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, et les services d'aménagement paysager.

Mais contrairement à la MSA, elle exclut les centres équestres, les centres d'entraînement, la conchyliculture, la pêche côtière, la pêche en eau douce, l'aquaculture, et les marais salants.

Le principe de construction des revenus agricoles

L'Insee propose 2 mesures des revenus professionnels, la première en neutralisant les revenus déficitaires (portés à zéro) ; la seconde en les intégrant aux calculs.

L'Insee effectue cette opération pour harmoniser les résultats agricoles et non agricoles et les rendre comparables entre eux. En effet, en présence d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

² - Il est référencé sous le numéro 1870 paru dans la collection « Insee Première » en juillet 2021 et est disponible sur le site internet : <u>www.insee.fr</u>.



LES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Evo	olution de la population agricole non salariée depuis 2010	9
Tableau 2 : Eve	olution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié	
de	puis 2010	9
	olution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie	4.6
	risque accidents du travail (ATEXA) entre 2019 et 2020	16
	partition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette 2019 et 2020	33
CII	2013 Ct 2020	55
	Graphiques	
Graphique 1	: Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2010	13
Graphique 2	: Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2020	13
Graphique 3	: Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2010	14
Graphique 4	: Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2020	14
Graphique 5	: Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (ATEXA) en 2010	17
Graphique 6	: Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (ATEXA) en 2020	
Graphique 7	: Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque ATEXA en 2010	18
Graphique 8	: Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque ATEXA en 2020	18
Graphique 9	: Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2010 et 2020	19
Graphique 10	: Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée en 2010 et 2020	20
Graphique 11	: Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2010 et 2020	21
Graphique 12	: Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2010 par catégorie de risque Atexa	22
Graphique 13	: Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2020 par catégorie de risque Atexa	22
Graphique 14	: Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2010 et 2020	23
Graphique 15	: Répartition des chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles selon la forme juridique de l'entreprise en 2010 et 2020	24
Graphique 16	: Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2010 et 2020	28



Graphique	e 17 : Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2010 à 2020	29
Graphique	e 18 : Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2010 à 2020	29
Graphique	e 19 : Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel entre 2010 et 2020	30
Graphique	e 20 : Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait/micro-BA entre 2010 et 2020	31
	Cartes ³	
Carte 1 :	Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2010	10
Carte 2:	Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2020	10
Carte 3:	Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2010	11
Carte 4:	Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2020	11
Carte 5 :	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2010	12
Carte 6 :	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2020	12
Carte 7 :	Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2010	15
Carte 8 :	Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2020	15
Carte 9 :	Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2010	25
Carte 10:	Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2020	25
Carte 11	: Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2010	26
Carte 12:	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2020	26
Carte 13 :	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2010	27
Carte 14 :	Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2020	27
Carte 15 :	Assiette brute annuelle moyenne par département en 2010	32
Carte 16:	Assiette brute annuelle moyenne par département en 2020	32

³ - Les cartes ont été élaborées avec GéoMsa (<u>https://statistiques.msa.fr/geomsa/</u>).



Tableau 1
Evolution de la population agricole non salariée depuis 2010

Type d'actif non salarié agricole	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise	496 354	489 218	483 815	478 692	473 862	467 591	461 803	453 113	448 528	441 747	435 790
Evolution	-	-1,4%	-1,1%	-1,1%	-1,0%	-1,3%	-1,2%	-1,9%	-1,0%	-1,5%	-1,3%
Dont nombre de chefs d'exploitation 1	458 586	451 308	445 793	440 921	438 476	432 116	425 877	417 169	412 040	405 119	398 796
Evolution	-	-1,6%	-1,2%	-1,1%	-0,6%	-1,5%	-1,4%	-2,0%	-1,2%	-1,7%	-1,6%
Dont nombre de chefs d'entreprise 1	37 768	37 910	38 022	37 771	35 386	35 475	35 926	35 944	36 488	36 628	36 994
Evolution	-	0,4%	0,3%	-0,7%	-6,3%	0,3%	1,3%	0,1%	1,5%	0,4%	1,0%
Nombre d'aides familiaux	5 562	5 477	4 963	4 586	4 103	3 630	2 973	2 894	2 910	2 782	2 712
Evolution	-	-1,5%	-9,4%	-7,6%	-10,6%	-11,5%	-18,1%	-2,7%	0,6%	-4,4%	-2,5%
Nombre de conjoints	46 780	43 968	41 324	38 884	35 967	33 450	30 754	28 991	26 151	24 308	22 806
Evolution	-	-6,0%	-6,0%	-5,9%	-7,5%	-7,0%	-8,1%	-5,7%	-9,8%	-7,0%	-6,2%

Source: MSA

(1) - Se reporter page 4 pour une définition de ces deux populations.

Tableau 2
Evolution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié depuis 2010

Type d'entreprise	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles	400 134	393 458	387 646	382 464	377 418	371 410	366 090	359 013	355 292	350 206	345 735
Evolution	-	-1,7%	-1,5%	-1,3%	-1,3%	-1,6%	-1,4%	-1,9%	-1,0%	-1,4%	-1,3%
Dont nombre d'exploitations agricoles	364 633	357 906	352 054	347 017	344 308	338 250	332 457	325 352	321 195	315 999	311 219
Evolution	-	-1,8%	-1,6%	-1,4%	-0,8%	-1,8%	-1,7%	-2,1%	-1,3%	-1,6%	-1,5%
Dont nombre d'entreprises agricoles	35 501	35 552	35 592	35 447	33 110	33 160	33 633	33 661	34 097	34 207	34 516
Evolution	-	0,1%	0,1%	-0,4%	-6,6%	0,2%	1,4%	0,1%	1,3%	0,3%	0,9%



La répartition des exploitations et entreprises agricoles est stable sur la décennie 2010-2020. Seuls quelques départements ont vu le nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles augmenter sur la période : l'ensemble de la Corse (+ 77 pour la Corse-du-Sud et + 85 pour la Haute-Corse), Paris (+ 60), les Hauts-de-Seine (+ 7) et la Seine-Saint-Denis (+ 18). En revanche, les Côtes-d'Armor ont perdu plus de 1 500 exploitations et entreprises agricoles, 1 400 pour les Pyrénées-Atlantiques ; en Gironde, Ille-et-Vilaine, Dordogne et dans le Finistère. Ce sont environ 1 300 exploitations et entreprises qui ont disparu dans chacun des départements.

Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2010

Carte 1

Source: MSA





La répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole est également stable entre 2010 et 2020. Ce sont principalement des départements de l'Ouest du territoire métropolitain qui ont le plus perdu de chefs d'exploitation et d'entreprise agricole sur la période : Côtes-d'Armor (- 1 949), Ille-et-Vilaine (- 1 938), Finistère (- 1 799), Maine-et-Loire (- 1 742) ou Vendée (- 1 686).

Carte 3

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2010



Source : MSA

Carte 4

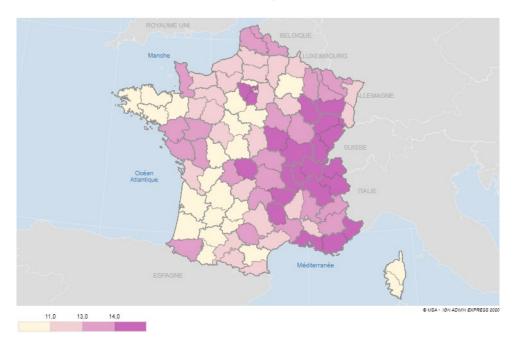
Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2020





Sur la période 2010-2020, la proportion de chefs de moins de 35 ans est stable : + 0,2 point, à 12,8 % en 2020. La Corse dans son intégralité, les Alpes-de-Haute-Provence, le Territoire-de-Belfort et certains départements franciliens font figures d'exception puisqu'ils comptent proportionnellement plus de jeunes dans leur rang (+ 3 à + 8 points sur la période).

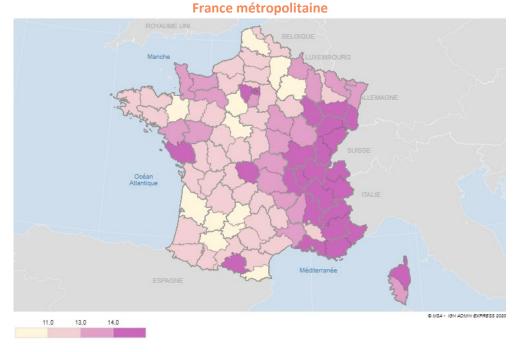
Carte 5
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 6

Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2020





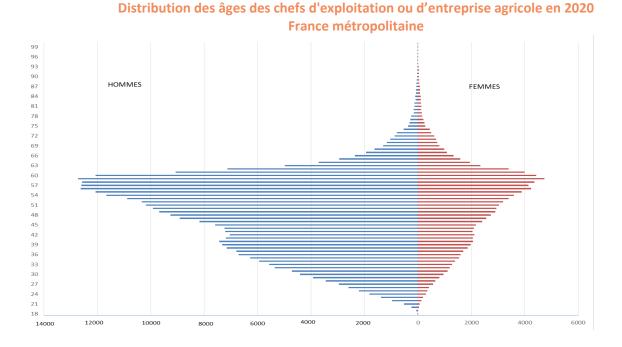
La structure de la population a changé entre 2010 et 2020, tant pour les hommes que pour les femmes. En 2010, pour les hommes, les classes les plus nombreuses étaient celles des moins de 40 ans et des 45-49 ans ; dix ans plus tard, la classe d'âge des moins de 40 ans est toujours modale mais elle est désormais talonnée par celle des 55-59 ans. En 2010, pour les femmes, les classes d'âge les plus fournies sont les 55-59 ans puis les 60 ans et plus. Dix ans plus tard, ce sont les mêmes classes modales mais l'ordre a été permuté. Par ailleurs, les chefs de moins de 50 ans représentaient 58 % des chefs masculins en 2010 ; dix ans plus tard, ils en représentent 48,5 %. Pour les femmes, 44 % d'entre elles avaient moins de 50 ans en 2010 ; en 2020, elles ne sont plus que 39 %.

Graphique 1
Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 2



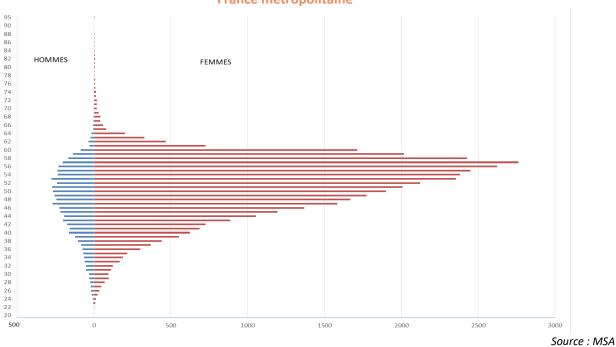


Entre 2010 et 2020, les conjoints actifs affiliés à la MSA sont deux fois moins nombreux. La structure de la population a aussi évolué sur la période : en 2020, un quart des conjointes ont 60 ans ou plus alors qu'elles n'étaient que 9,2 % dix ans plus tôt. Dans la population des conjoints masculins, le changement est encore plus marqué : 22 % avaient au moins 55 ans en 2010 alors que dix ans plus tard, ils sont 51,0 %.

Graphique 3

Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2010

France métropolitaine



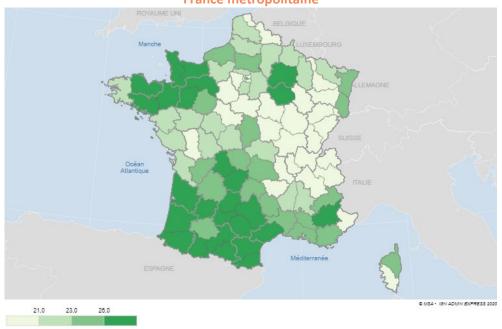
Graphique 4
Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2020
France métropolitaine





Sur la décennie 2010-2020, la proportion des femmes parmi les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole est stable en métropole (24,3 % en 2020 contre 24,1 % en 2010). Dans les départements de la Marne, de l'Ariège, de l'Aube ou des Alpes-de-Haute-Provence, la proportion de femmes cheffes avoisine ou dépasse les 30 %. A contrario, les Alpes-Maritimes, le Jura, la Haute-Saône ou la petite couronne francilienne comptent moins de 20 % de femmes parmi les chefs en 2020.

Carte 7
Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 8
Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2020
France métropolitaine

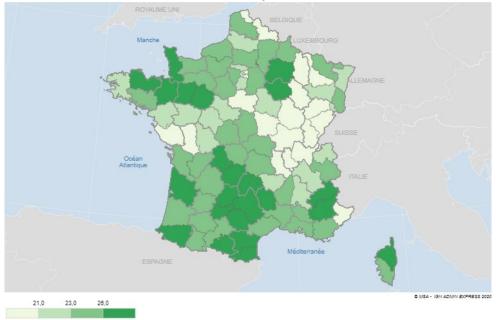




Tableau 3
Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque accidents du travail (Atexa) entre 2019 et 2020
France métropolitaine

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2019	Ecart entrants / sortants	Changements de secteur dans le régime	Effectifs 2020	Evolution
Bovins lait et mixtes	83 038	-2 667	-281	80 371	-3,2%
Cultures céréalières et industrielles	77 240	-1 588	47	75 652	-2,1%
Bovins viande, ovins, caprins	74 278	-1 055	12	73 223	-1,4%
Polyculture-élevage	57 573	-613	183	56 960	-1,1%
Viticulture	45 482	-762	11	44 720	-1,7%
ETA, paysagistes	36 095	360	11	36 455	1,0%
Cultures spécialisées	27 931	247	1	28 178	0,9%
Elevage hors-sol	24 020	-34	19	23 986	-0,1%
Equidés	14 236	135	-3	14 371	0,9%
Autres	1 854	20	0	1 874	1,1%
TOTAL	441 747	-5 957	0 (soient 568 mouvements)	435 790	-1,3%

Source: MSA

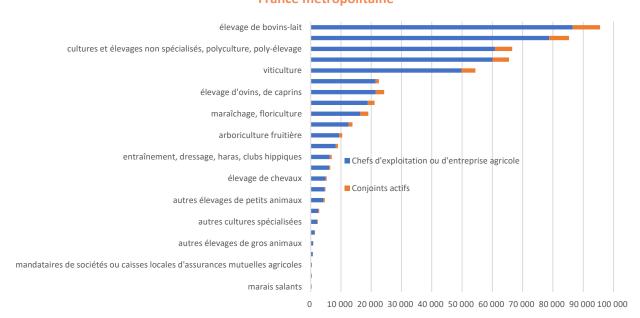
La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque accidents du travail est stable entre 2010 et 2020, hormis une permutation des deux secteurs prépondérants (élevage de bovins-lait et grandes cultures) ; il en est de même pour celle des conjoints actifs affiliés à la MSA.



Graphique 5

Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2010

France métropolitaine

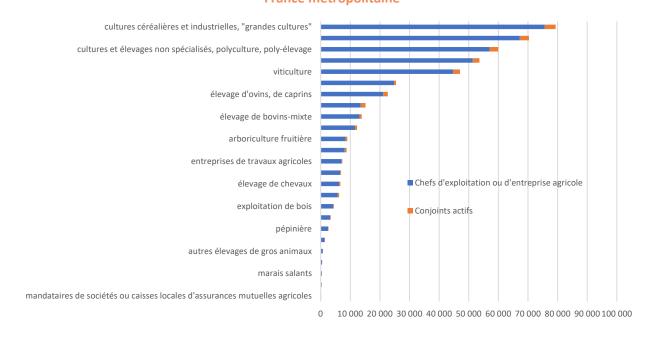


Source: MSA

Graphique 6

Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2020

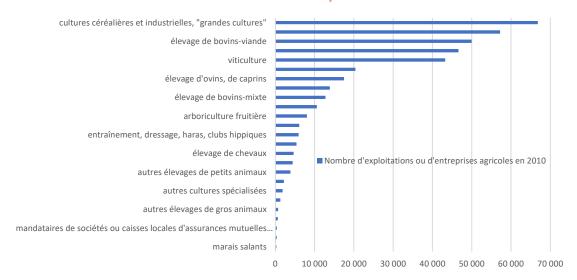
France métropolitaine





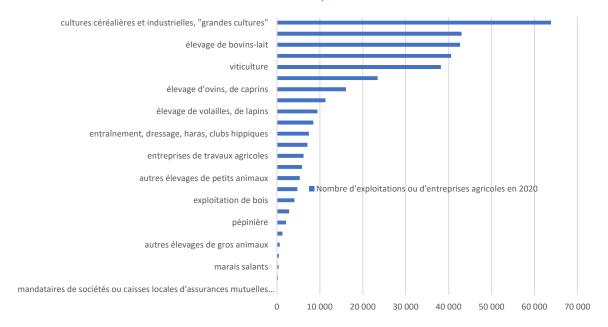
La répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la catégorie de risque accidents du travail a été modifiée entre 2010 et 2020 concernant la hiérarchie des filières agricoles. Par ailleurs, l'écart s'est creusé entre la première filière et la seconde. En 2010, 17,4 % des exploitations et entreprises agricoles avaient une orientation « grandes cultures » ; en 2020, on atteint 18,5 %. En 2010, l'élevage laitier occupait la seconde place des filières agricoles les plus importantes en nombre d'exploitations. Dix ans plus tard, la deuxième marche du podium est occupée par la polyculture associée à de l'élevage.

Graphique 7
Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2010
France métropolitaine



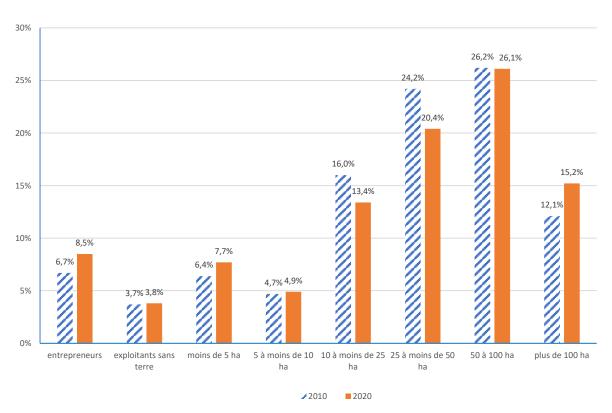
Source : MSA

Graphique 8
Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2020
France métropolitaine



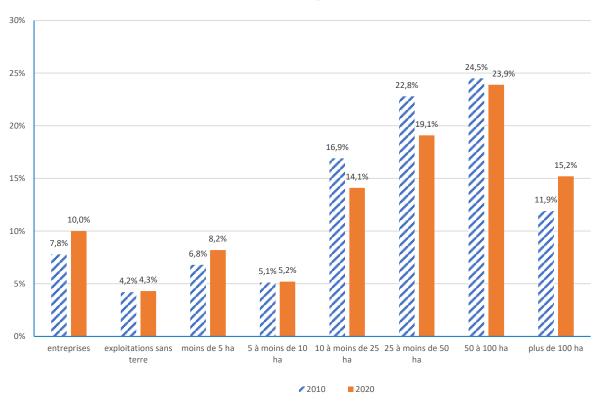


Graphique 9
Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2010 et 2020
France métropolitaine



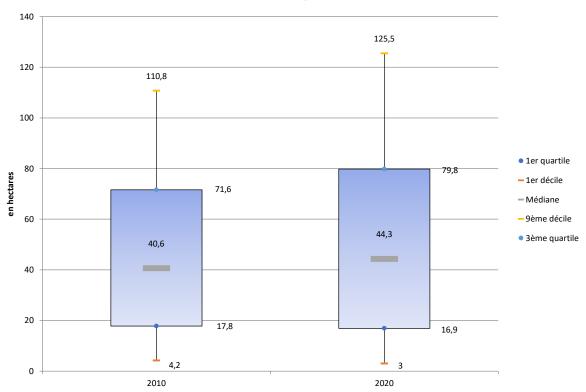


Graphique 10
Répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la superficie exploitée en 2010 et 2020
France métropolitaine





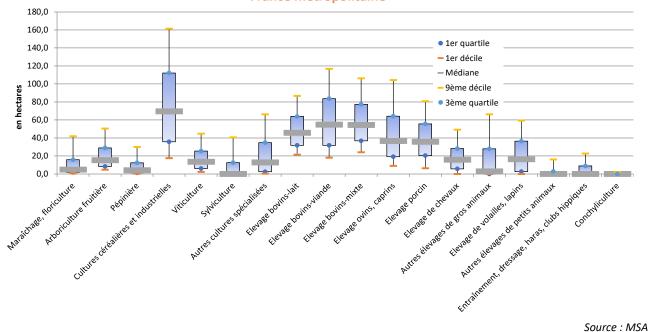
Graphique 11
Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2010 et 2020
France métropolitaine



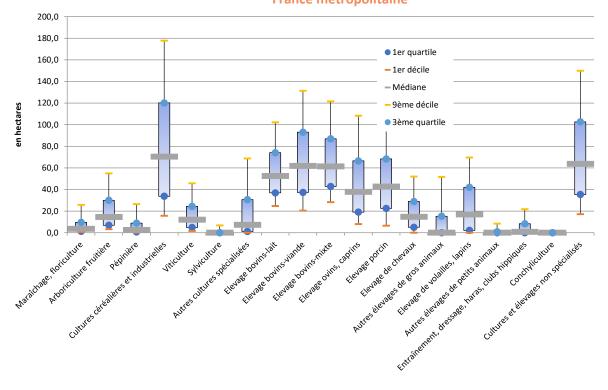


Entre 2010 et 2020, la dispersion des exploitations et des entreprises agricoles s'est accentuée entre les filières mais également au sein de chacune des productions agricoles. Les indicateurs sont en hausse, et plus particulièrement de la médiane jusqu'au neuvième décile, pour l'ensemble des filières agricoles.

Graphique 12
Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2010 par catégorie de risque Atexa
France métropolitaine



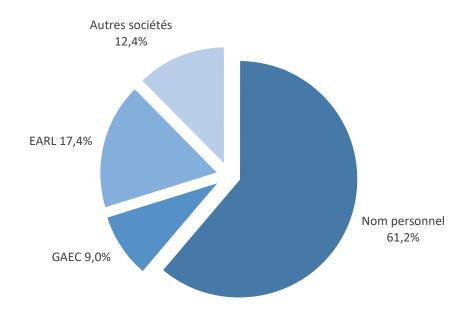
Graphique 13
Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2020 par catégorie de risque Atexa
France métropolitaine



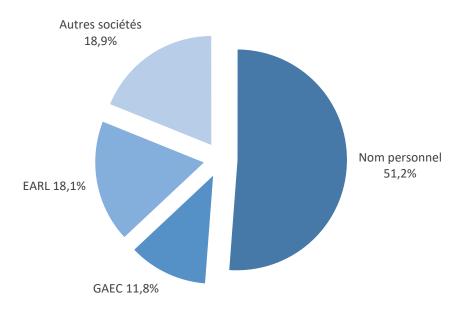


Entre 2010 et 2020, la part des exploitations et entreprises agricoles en nom personnel s'érode au profit des formes sociétaires et plus particulièrement la pluralité d'exploitations.

Graphique 14
Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2010 et 2020
France métropolitaine



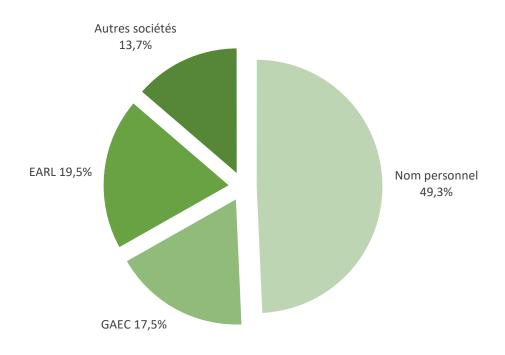
Source : MSA



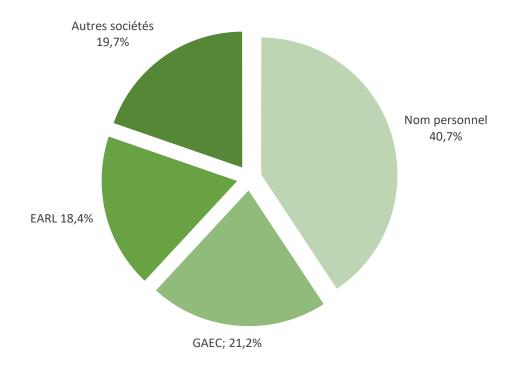


En 2010, le métier d'agriculteur s'exerçait déjà majoritairement dans une exploitation ou une entreprise constituée en société (50,7 %) ; la tendance s'étant nettement accentuée depuis (59,3 % en 2020).

Graphique 15
Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la forme juridique de l'entreprise en 2010 et 2020
France métropolitaine



Source : MSA

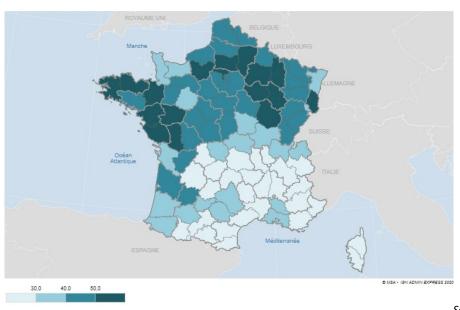




Les formes sociétaires d'exploitations et d'entreprises agricoles sont plus fréquentes sur la moitié nord du territoire métropolitain, en 2010 comme en 2020.

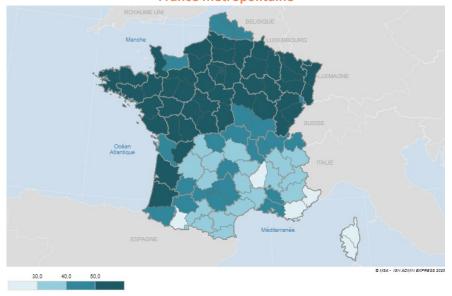
Tous les départements sans exception ont connu une hausse de la part des exploitations et entreprises agricoles en société. La proportion d'exploitations et entreprises agricoles constituées en société a progressé de plus de treize points dans le Doubs, la Sarthe, le Bas-Rhin, les Pyrénées-Atlantiques et dans certains départements franciliens (Yvelines, Paris, Hauts-de-Seine). La hausse a été plus modeste (moins de six points) pour les Alpes-Maritimes, le Finistère ou le Var.

Carte 9
Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 10
Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2020
France métropolitaine

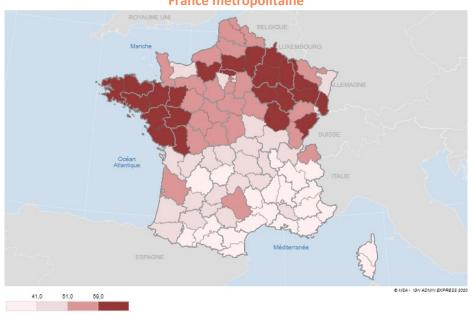




A l'instar des exploitations et entreprises agricoles, le métier d'agriculteur s'exerce davantage dans le cadre d'une société dans la moitié nord du territoire métropolitain.

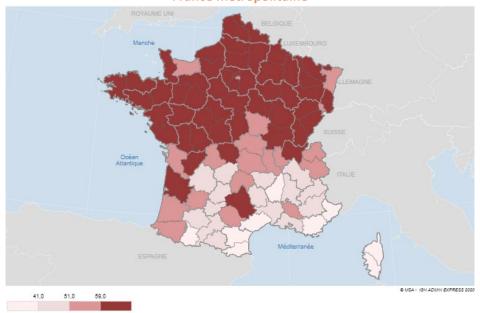
Entre 2010 et 2020, la proportion de chefs exerçant leur métier d'agriculteur dans une exploitation ou une entreprise agricole constituée en société a augmenté dans tous les départements et plus particulièrement dans la Loire, la Lozère et la Savoie (hausse supérieure à treize points), ainsi que dans certains départements franciliens (Yvelines, Hauts-de-Seine notamment).

Carte 11
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 12
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2020
France métropolitaine





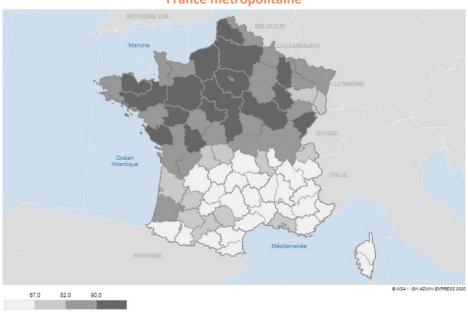
En 2020 comme en 2010, le régime d'imposition au réel est prédominant sur la moitié nord de l'hexagone. Mais au cours de la décennie, la proportion de chefs d'exploitation et d'entreprise agricole a fortement progressé plus particulièrement dans la Creuse, le Doubs, la Haute-Vienne, la Loire, et la Corrèze (+ 13,4 à + 17,3 points). En revanche, la proportion de chefs imposés au réel est en net repli dans les Alpes-Maritimes (- 15,7 points), le Var (- 6 points) ou la Marne (- 5,5 points).

Carte 13
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2010
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 14
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2020
France métropolitaine

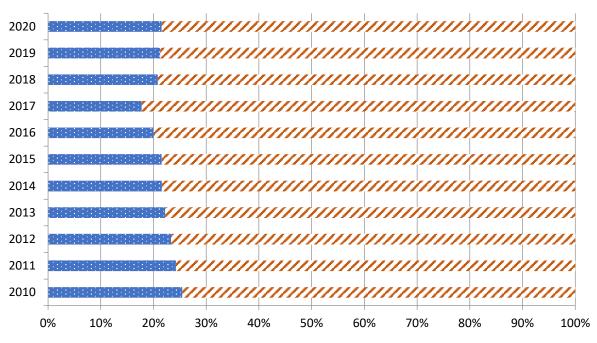




Graphique 16

Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2010 et 2020

France métropolitaine



Chefs d'exploitation ou d'entreprise au forfait/micro-BA

Chefs d'exploitation ou d'entreprise au réel

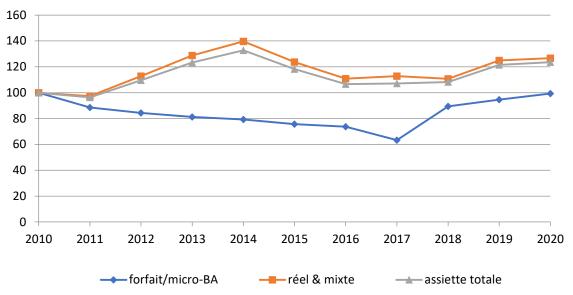


En euros **courants**, l'assiette de cotisations des chefs imposés au micro-BA/forfait a baissé de 0,7 % entre 2010 et 2020, celle des chefs imposés au réel a progressé de 26,6 % et l'assiette totale a augmenté de 23,5 % sur la même période.

Sans l'influence de l'inflation, i.e. en euros constants, l'assiette au micro-BA/forfait a baissé de 10,2 %, celle au réel a progressé de 14,5 % et l'assiette totale de 11,7 % sur la même période de référence.

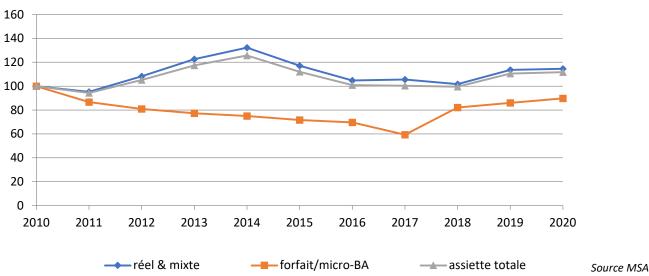
Graphique 17
Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2010 à 2020 - Indices base 100 en 2010

France métropolitaine



Graphique 18
Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2010 à 2020 - Indices base 100 en 2010





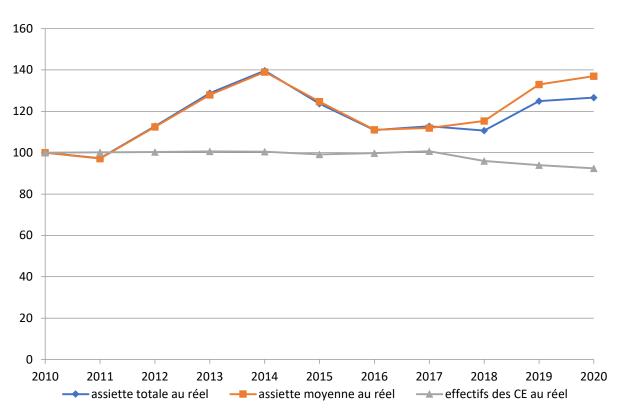


L'assiette totale des chefs imposés au régime du réel a progressé de 26,6 % entre 2010 et 2020 ; sur la même période, l'assiette moyenne a progressé de 37 % ; les effectifs ont diminué de 7,6 %.

Le graphique met en exergue l'impact des crises de 2010/2011 et de 2016 tant sur l'assiette totale que moyenne.

Graphique 19
Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel entre 2010 et 2020 - Indices base 100 en 2010

France métropolitaine

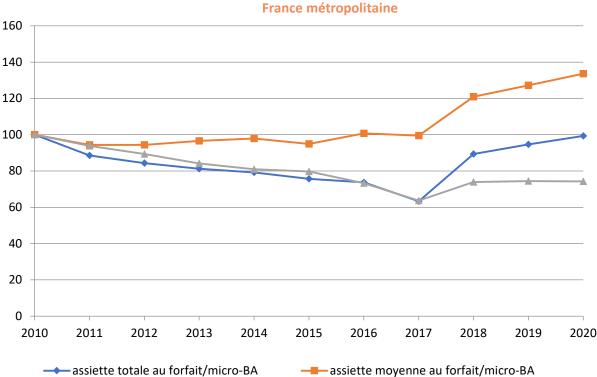




Sur la décennie 2010-2020, l'assiette totale des chefs imposés au forfait/micro-BA est en repli de 0,7 %, l'assiette moyenne a progressé de 33,6 % tandis que les effectifs ont baissé de 25,7 %.

Graphique 20

Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait/micro-BA entre 2010 et 2020 - Indices base 100 en 2010



Source : MSA

---- effectifs des CE au forfait/micro-BA



En euros courants, l'assiette brute annuelle moyenne a progressé entre 2010 et 2020 sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'exclusion des départements qui ont une orientation « grandes cultures » prédominante comme par exemple l'Aisne, l'Aube, la Marne, l'Oise ou la Seine-et-Marne. L'assiette brute annuelle moyenne a augmenté de plus de 13 000 euros en Charente-Maritime, de plus de 11 000 euros en Charente ou en Côte-d'Or, de plus de 8 000 euros notamment dans les Bouches-du-Rhône, les Côtes-d'Armor, le Doubs, le Finistère, le Jura, le Nord ou le Vaucluse.

En 2020 comme en 2010, les assiettes brutes annuelles moyennes les plus élevées se situent sur la moitié nord du territoire.

ROYAUME UNI

BELGIQUE

Manche

Coéan

Atlantique

Manche

COÉAN

Atlantique

MANCHE

COÉAN

Atlantique

MANCHE

Carte 15
Assiette brute annuelle moyenne par département en 2010
France métropolitaine

Source : MSA

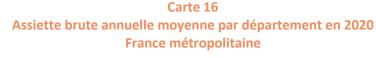






Tableau 4
Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette en 2019 et 2020
France métropolitaine

TRANCHE D'ASSIETTE DE COTISATIONS	Effecti fs 2019	Structu re en %	Effecti fs 2020	Structu re en %	Evoluti on 2020/20 19
Inférieure à 600 SMIC (Assiette minimum vieillesse plafonnée AVA)	134 012	30,3%	149 521	34,3%	11,5%
Entre 600 et 800 SMIC (Assiette minimim AVI)	44 717	10,1%	30 076	6,9%	-32,7%
Entre 800 et 1820 SMIC (Assiette minimum RCO)	114 754	26,0%	115 523	26,5%	0,7%
Supérieure à 1820 SMIC	148 264	33,6%	140 670	32,3%	-5,1%
TOTAL	441 747	100,0%	435 790	100,0%	-1,3%

Source: MSA

Note de lecture :

L'assiette des cotisations sociales est basée soit sur la moyenne triennale des revenus professionnels agricoles, soit sur l'assiette annuelle constituée uniquement des revenus professionnels agricoles de l'année N-1. L'assiette de cotisations ne reflète aucunement le revenu disponible de l'individu ; elle sert uniquement à appeler les cotisations et les contributions.

Selon les branches de sécurité sociale, les cotisations sont calculées sur une assiette minimale :

- 600 Smic (soit 6 090 €) pour la branche vieillesse agricole plafonnée et déplafonnée AVA,
- 800 Smic (soit 8 120 €) pour la branche vieillesse individuelle AVI,
- <u>1820 Smic (soit 18 473 €) pour la branche retraite complémentaire obligatoire,</u>
- <u>11,5 % du plafond annuel de sécurité sociale (soit 4 731 €) pour la branche invalidité.</u>

Pour les branches maladie et famille, aucune assiette minimum ne s'applique ; par conséquent, les chefs qui ont une assiette nulle ou déficitaire ont une cotisation Amexa et une cotisation PFA nulles.



Sigles cités :

Amexa : Assurance maladie des exploitants agricoles

Atexa : Accidents du travail des exploitants agricoles

AVA : Assurance vieillesse agricole

AVI : Assurance vieillesse individuelle

BAEA : Bilan annuel de l'emploi agricole

CE : Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole

Earl : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Gaec : Groupement agricole d'exploitation en commun

MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Micro-BA : Micro-bénéfice agricole

NSA : Non-salarié agricole

Pass : Plafond annuel de sécurité sociale

PFA : Prestations familiales agricoles

RCO : Retraite complémentaire obligatoire

Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SSP : Service de la statistique et de la prospective